

**DELIBERATION N° 2024-16  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Date de convocation : 29 mars 2024

**SEANCE ORDINAIRE DU 05 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Julien BONETTI M. Philippe GRILLOT, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Elisabeth GATARD, M. Cyrille MARLE,

Absents excusés : M. Damien GAILLETON donne pouvoir à Mme Christelle DE FIGUEIREDO

M. Luc PLANCHARD donne pouvoir à M. Philippe GRILLOT

M. Loïc LAUBIER donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD

Mme Christine LEBON donne pouvoir à M. Serge BULIN

M. Pascal BIZOUARNE donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte SURELLE

Objet : Vérification des réseaux d'eau potable par le SIAEP Bourgogne Nivernaise

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents qu'une opération relative à la revitalisation du centre bourg programmée pour 2026 , a fait l'objet d'une étude qui intègre l'enfouissement des réseaux qui sera effectué par le SIEEEN.

Dans le même temps, une demande a été faite auprès du SIAEP de la Bourgogne Nivernaise pour connaître l'état des réseaux d'eau potable des rues concernées pour les futurs travaux dans le Centre Bourg.

En date du 2 septembre 2022, le Président du SIAEP de la Bourgogne Nivernaise a confirmé que les réseaux d'eau potable étaient vieillissants pour la rue de l'Eglise et la rue Alfred Carroy mais qu'il n'était pas prévu de les renouveler pour le moment.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité afin que Monsieur le Président du SIAEP de la Bourgogne Nivernaise reconsidère la décision qui a été prise dans le mail du 2 septembre 2022 et de venir pendant les travaux vérifier et/ou remplacer le réseau d'eau potable sur environ 300 mètres, si celui-ci est constaté défectueux et ainsi éviter de refaire une tranchée une fois les rues refaites.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les-Narcy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,  
Bénédicte SURELLE



Le Maire,  
Alain BAUGET

